

La pétition des fidèles de l'Église canonique a été remise au Bureau du président ukrainien



Plus d'un million de personnes ont signé la pétition au président de l'Ukraine V. A. Zelenski sur les persécutions contre l'Église orthodoxe ukrainienne.

Le 1^{er} avril 2021, des représentants des paroisses des diocèses de l'Église canonique de Volhynie, de Jitomir, de Rovno et de Sarny, victimes des exactions des partisans de « l'église orthodoxe d'Ukraine » et du « patriarcat de Kiev », sont arrivés à Kiev. Ils ont apporté au Bureau du chef de l'État plusieurs lourdes boîtes contenant les signatures.

Auparavant, les croyants se sont rassemblés sur le Mont-Vladimir pour un office d'intercession pour la paix en Ukraine.

Dans leur message, les laïcs de l'Église orthodoxe ukrainienne appellent V. Zelenski à user de son droit constitutionnel d'initiative législative à la Rada suprême, et à proposer à l'examen urgent du Parlement ukrainien l'abrogation des amendements obsolètes aux lois N°2673-VIII et N°2662-VIII.

Il est précisé que ces lois constituent une infraction aux droits des croyants et sont en contradiction avec le principe de séparation de l'Église et de l'État. Il est souligné dans le texte : « Nous déclarons notre profonde inquiétude de l'application de ces lois anticonstitutionnelles uniquement contre l'Église orthodoxe ukrainienne par le ministère de la Culture de l'Ukraine ces dernières années. Au moyen d'abus et de manipulations, il cherche par la contrainte à la priver de sa propre dénomination. Les fonctionnaires enfreignent le principe d'égalité des confessions religieuses et répriment une communauté religieuse concrète, ce qui constitue une forme de discrimination religieuse dont sont victimes les millions de citoyens appartenant à l'Église orthodoxe ukrainienne. Les organes exécutifs et législatifs, en intervenant dans les affaires internes de l'Église, lui imposent leur propre conception de hiérarchie et de la religion. Les articles de la Constitution de l'Ukraine excluant toute contrainte sur la dénomination des organisations religieuses et garantissant le droit de confesser n'importe quelle religion sont enfreints. Les communautés paroissiales de l'EOU subissent des pressions permanentes de la part de l'administration et de ceux qui attaquent leurs églises. Nous n'avons plus le droit de modifier nos textes fondateurs, de changer de dirigeants, d'ouvrir des comptes en banque, de recourir aux services de notaires, d'acquérir la propriété de terrains pour y construire des bâtiments culturels, etc. »

Les fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne signataires de la pétition au président de l'Ukraine constatent : « Le recours aux lois anticonstitutionnelles par ceux qui cherchent à s'emparer des églises fait que l'exercice de la liberté religieuse en Ukraine s'est détérioré. Il constitue un obstacle sérieux au ministère spirituel et social des églises et des organisations religieuses.

Les orthodoxes ukrainiens rappellent que les lois exigeant un changement de dénomination et de juridiction ne respectent ni la Constitution ukrainienne, ni les normes du droit international en vigueur. « Le réenregistrement obligatoire, le changement de dénomination et de juridiction canonique des organisations (associations) religieuses constituent une ingérence directe dans la liberté de confession religieuse. Le droit à l'autonomie des organisations religieuses est garanti par la Convention européenne des droits de l'homme, il est inscrit dans de multiples résolutions de la Cour européenne des droits de l'homme. L'association religieuse a le droit de se choisir une dénomination et d'en changer, l'état n'a pas le droit de la contraindre. »

« Remarquons que la loi N°2673-VIII et la loi N°2662-VIII non seulement constituent une violation aux droits et aux libertés des citoyens de l'Ukraine, mais représentent aussi une menace pour la paix et le calme dans l'État. L'Église orthodoxe russe et ses fidèles vous ont prié plus d'une fois d'abroger les normes anticléricales des susdites lois. Or, en dehors de réponses standards, aucune réaction n'a suivi. Nous estimons inadmissible que le garant du respect de la Constitution ukrainienne, des droits et des libertés de l'homme et du citoyen néglige les intérêts de ses électeurs, ceux de plusieurs millions d'orthodoxes » est-il déclaré dans la pétition remise au Bureau du chef de l'État.

La pétition a été reçue au Bureau du président et enregistrée sous le numéro 22/016975-26, sous le titre « Sur la réalisation du droit constitutionnel d'initiative législative à la Rada suprême d'Ukraine en vue de défendre les lois des personnes (laïques) appartenant à l'EOU ».

Plus tôt le même jour, une conférence de presse a eu lieu à Kiev sur le thème « la Pétition des fidèles de l'EOU : les lois discriminatoires et l'oppression ». Le chef du Département synodal d'information de l'Église orthodoxe ukrainienne, le métropolite Clément de Néjine et de Prilouki, a souligné : « Ces signatures que vous voyez aujourd'hui, qui sont plus d'un million, ne représentent qu'une petite partie des citoyens fidèles à l'Église orthodoxe ukrainienne, résidant sur tout le territoire de l'Ukraine. Les fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne sont beaucoup plus nombreux. Ils sont citoyens légitimes, ce sont eux qui ont élu ce pouvoir. C'est pourquoi le pouvoir doit les écouter et entendre leurs légitimes demandes ».

Selon le métropolite Clément, environ dix projets de lois portant atteinte, d'une façon ou d'une autre, aux droits des fidèles ukrainiens et ne respectant pas la Constitution ont été présentés récemment à la Rada.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/86926/>